

SEREZ-VOUS BIENTÔT DANS LE NOIR ?

L'HEURE TOURNE !

ATTENTION : Modification de la directive RoHS* 2011/65/UE

**25 FÉV.
2023**

Interdiction de la mise sur le marché de toutes les lampes fluocompactes dotées d'un culot enfichable (CFLni)



**25 AOÛT
2023**

Interdiction de la mise sur le marché de toutes les lampes fluorescentes T5 et T8



Vous trouverez
une présentation
détaillée sur notre
site web

La directive RoHS 2011/65/UE interdit l'utilisation de mercure dans les produits d'éclairage. Des exemptions sont prévues pour certains produits d'éclairage généraux dans l'annexe III de la directive, qui a été amendée début 2022.

**NOUS POUVONS VOUS AIDER
À TROUVER LA SOLUTION
ADÉQUATE POUR L'AVENIR !**

* RoHS = Restriction of the use of Hazardous Substances;
Limitation de l'utilisation de substances dangereuses

CONTACT

Tél : +31 10 750 14 14

E-mail : benelux@ledvance.com



ET POUR VOUS ?

NOTRE PROMESSE :

Nous vous aiderons avec plaisir à relever ce défi en vous fournissant des conseils en fonction de votre situation d'éclairage. La vaste gamme de LEDVANCE offre de nombreuses possibilités.

NOS SOLUTIONS :

LEDVANCE vous propose des services supplémentaires en ligne et hors ligne

LEDVANCE vous propose une gamme de produits complète

- LAMPES LED
- TUBES LED
- BANDEAUX LED
- LUMINAIRES LED
- GESTION DE L'ÉCLAIRAGE AVEC SOLUTIONS CÂBLÉES ET SANS FIL

NOS SERVICES EN LIGNE :

TUBE
FINDER



SITE WEB
LEDVANCE



FORMATIONS
EN LIGNE

